

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatrième jour du mois d'octobre en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE SUPPLÉANT :**
Monsieur Michel Cameron

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif

Absents : Monsieur Jacques Gauthier, maire
Michel Routhier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 04 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Mandat du Maire d'assister aux séances du conseil + de 90 jours (article 317 LERM)
 - Demande de délai de grâce additionnel en vertu de la loi
- 3) Procès-verbal – Séance ordinaire du 06 septembre 2011
- 4) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transferts budgétaires

 - Services financiers Desjardins
 - Renouvellement des conditions administratives

 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - Adoption du règlement n° 465-2011
- 5) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de M. Marc-André Bérubé, homme de maintenance temporaire
 - Engagement de M. Bo-Soleil Morin-Lachance, préposé au comptoir lunch

 - Réparation de la surfaceuse
 - Décompte progressif n° 1 (M.G. Service – 140543 Canada inc.)
- 6) Demande d'aide financière
 - Hockey mineur de Ste-Croix
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
 - Engagement
 - Mme Mylène Murray, technicienne en urbanisme

 - Programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise
 - Avis de motion (prolongation de délai au règlement n° 415-2008)

 - Programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la construction résidentielle
 - Avis de motion (prolongation de délai au règlement n° 417-2008)

 - Îlots déstructurés (article 59)
 - Acceptation

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

Monument historique cité

- Réparation du parvis de l'église de Sainte-Croix – Paiement

8) Voirie

Réfection du ponceau du cours d'eau St-Eustache

- Décompte progressif n° 1 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- Décompte progressif n° 2 et acceptation des travaux (Les Excavations Ste-Croix inc.)

Développement résidentiel de la rue Desrochers (phase 2)

- Honoraires professionnels n° 1 (LVM inc.)
- État du coût net des travaux et financement

Développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2) dossier 502628

- Honoraires professionnels n° 4 (LVM inc.)
- Honoraires professionnels n° 5 (SNC-Lavalin inc.)
- Honoraires professionnels n° 6 (Marylène Demers, notaire)

Projet de développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin

- Honoraires professionnels n° 5 (LVM inc.)
- Décompte progressif n° 17 (Groupe Castonguay inc.)
- Décompte progressif n° 18 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- Décompte progressif n° 19 (Simon Lemay)
- Décompte progressif n° 20 (Gilbert Rousseau)
- Décompte progressif n° 21 (Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.)
- État provisoire du coût net des travaux et financement
- Solde non utilisé au règlement d'emprunt n° 454-2011

Réfection de voirie à la route Pointe-Platon

- Honoraires professionnels n° 5 (LVM inc.)
- Honoraires professionnels n° 6 (SNC-Lavalin inc.)
- Soumission(s) – Rehaussement des accotements
- Financement temporaire - Annulation (résolution n° 309-2011)

Réfection à la rue Laurier (dossier 502338)

- Acceptation du protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec

Circulation et signalisation

- Avis de motion (modifications au règlement n° 333-2004)

Hydro-Québec

- Abandon de servitude sur une partie des lots 4 271 320, 4 271 323 et 4 271 325

9) Hygiène du milieu

Règlement n° 466-2011 modifiant le règlement n° 332-2004 concernant les nuisances

- Adoption

10) Loisirs et culture

Projet de relais touristique

- Projet d'aménagement (soumission)

Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier

- Décompte progressif n° 2 (Hydro-Québec – déplacement des poteaux)
- État du coût net des travaux et financement

Comité de la Fête nationale du Québec

- Rapport final du comité

11) Varia

MRC de Lotbinière

- Circulation la nuit des véhicules hors route (VTT et motoneige)
- Loi sur la mise en valeur des ressources minérales

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

Tourisme Chaudière-Appalaches
- Escale de la Route des Navigateurs

Entreprendre ici Lotbinière
- Désignation d'un représentant municipal

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006.

Levée de l'assemblée

317-2011 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unaniment d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MANDAT DU MAIRE D'ASSISTER AUX SÉANCES DU CONSEIL + DE 90 JOURS (ARTICLE 317 LERM)

318-2011 DEMANDE DE DÉLAI DE GRÂCE ADDITIONNEL EN VERTU DE LA LOI

ATTENDU la résolution numéro 288-2011;

ATTENDU le billet médical daté du 15 septembre 2011 de M. Jacques Gauthier, maire, à l'effet qu'il ne pourra être présent à l'assemblée du 04 octobre en raison d'absence médicale;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unaniment d'accorder un délai de grâce additionnel de 30 jours à M. Jacques Gauthier, maire, en vertu de l'article 317 de la LERM.

319-2011 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2011

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unaniment d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 septembre 2011 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

320-2011 COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unaniment de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2011

SALAIRES BRUTS DU 28 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2011	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	3 601.20
	URBANISME	1 880.56
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX	20 024.61
	AVANTAGES SOCIAUX	4 052.59
	SOUS-TOTAL	29 558.96

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE SEPTEMBRE 2011

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	72 100.14
	TOTAL	101 659.10

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2011 – RATIFICATION

AREO-FEU LTEE		3 860.09 (2)	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 821.66	CANON À EAU
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	2 038.43	TESTS POMPES CAMIONS 411& 711

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

ATELIER C. LALIBERTE INC.		227.57 (1)	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	227.57	RÉPARATION MOTEUR
BANQUE NATIONALE DU CANADA		890.59 (1)	
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	30.87	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	92.89	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	70.02	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	20.00	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.75	ESCOMPTE ULTRAMAR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	4.34	ESSENCE ÉQUIPEMENTS DIVERS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	69.00	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	35.64	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	69.01	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	56.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.01	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.00	ESSENCE COMPACTEUR
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	32.02	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	24.61	FRAIS
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	34.41	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	13.76	ESSENCE ÉQUIPEMENTS DIVERS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	70.26	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	94.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	40.50	DIESEL KUBOTA
BELL MOBILITE PAGETTE		275.29 (1)	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.28	SERVICES INC. & P/R
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	234.01	SERVICES INC. & P/R
BIOLAB - DIVISION THETFORD		430.07 (1)	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	396.46	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.61	ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX		338.97 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	29.14	FOURNITURES DE BUREAU
232000670	PAPETERIE- FOUR., IMP - LIVRES	79.73	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	91.13	CARTOUCHE D'ENCRE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	91.13	CARTOUCHE D'ENCRE
261000670	URBANISME - PAPETERIES	47.84	FOURNITURES DE BUREAU
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX		16 240.53 (2)	
5513825000	RQAP A PAYER	551.70	REMISES AOÛT 2011
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 857.38	REMISES AOÛT 2011
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	989.75	REMISES AOÛT 2011
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 456.60	REMISES AOÛT 2011
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 299.25	REMISES AOÛT 2011
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 432.77	REMISES AOÛT 2011
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 653.08	REMISES AOÛT 2011
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		316.44 (1)	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	316.44	REMISES AOÛT 2011
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		20 000.00 (1)	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	20 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.		6 038.03 (1)	
2304018721	PROL. & DEVEL. RUE DESROCHERS	6 038.03	M.G-20 PROLONGEMENT RUE DESROCHERS
CONSTRUCTION S.R.B.		94.33 (1)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	94.33	SCIA GE BORDURE BÉTON (360 BARBIN PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
DELL CANADA INC		79.00 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	79.00	CARTOUCHE D'ENCRE
DENEIGEMENT LAURIER 1996 S.E.N.C.		1 050.96 (1)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 050.96	NIVELER RANGS GRAVIER
EXCAVATION A. BEAUDOIN INC.		92 829.49 (1)	
2304055721	RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	92 829.49	DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 CONTRAT
FABRIQUE STE-CROIX DE LOTBINIERE		250.00 (1)	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	250.00	AIDE FINANCIÈRE (ACTIVITÉ DU CENTENAIRE)
FILTECH INC.		288.44 (1)	
241400526	MACH, OUTILL, EQ. - DEGRILLEUR	288.44	FILTRES & CONTRÔLE
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		13 506.48 (1)	
270150446	VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	174.87	SERVICES AOÛT 2011
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	7 102.53	SERVICES AOÛT 2011
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 229.08	SERVICES AOÛT 2011
GROUPE CASTONGUAY INC.		832.05 (1)	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	116.20	RÉPARATION PRISE PLANCHER (VOIRIE)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	88.73	SERVICES AOÛT 2011
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	627.12	SERVICES AOÛT 2011
HYDRO-QUEBEC		4 384.09 (4)	
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	80.06	SERVICES JUILLET 2011
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	78.66	SERVICES JUILLET 2011
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	133.25	SERVICES AOÛT 2011
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 116.27	SERVICES AOÛT 2011
2304080721	RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	164.05	LAMPADAIRE COIN CHEMIN DE L'AQUEDUC & RUE LECLERC
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 692.82	SERVICES SEPTEMBRE 2011
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 118.98	SERVICES AOÛT 2011

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		159.50 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	159.50	ENVELOPPES BLANCHES
LES ENTRETIENS LOTBIVERT ENR.		3 597.18 (1)	
2304023721	DÉVELOPP. RUE ERNEST-BLOUIN	3 597.18	TRAVAUX RÉPARATION TERRAINS
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		7.96 (1)	
241200670	PAPETERIES ET FOURNIT. DIVERS	7.96	CALCULATRICE U/EAU
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		847.00 (1)	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	100.60	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	685.65	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	36.65	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	24.10	ACHATS VOLUMES
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.		104.50 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	104.50	MACHINE À GELER TUYAUX ENTRÉE D'EAU (6116-6118 PRINCIPALE)
LVM INC.		13 277.96 (1)	
2304055721	RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	751.91	CONTROLE QUALITATIF MATÉRIAUX
2304024721	DÉVELOPP. PROJETÉ 3 590 824	12 526.05	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
MEUNERIE GERARD SOUCY INC.		91.14 (1)	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	91.14	SEMENCE À GAZON
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE		523.00 (1)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	523.00	DEMANDE CERTIFICAT AUTORISATION RUE DU BATEAU
PEINTURE LIGNES PLUS		535.45 (1)	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	535.45	REFAIRE LIGNES STATIONNEMENT
PELOUSE PAT		2 685.79 (1)	
222001522	ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	66.74	PELOUSES 20114e VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	49.55	PELOUSES 20114e VERSEMENT
241400522	ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	40.05	PELOUSES 20114e VERSEMENT
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	83.89	PELOUSES 20114e VERSEMENT
241200522	ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	28.60	PELOUSES 20114e VERSEMENT
241301522	ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	76.27	PELOUSES 20114e VERSEMENT
270151522	ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	228.81	PELOUSES 20114e VERSEMENT
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	2 111.88	PELOUSES 20114e VERSEMENT
PG SOLUTIONS INC.		412.30 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	412.30	CHÈQUES LASER
PHARMACIE STE-CROIX INC.		7.62 (1)	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	7.62	PHOTOS COM. EMBELLISSEMENT
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		82.03 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	82.03	TRAVAUX ENTRÉE EAU (6116-6118 PRINCIPALE)
POSTES CANADA		144.52 (1)	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	144.52	AVIS NO 143
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		257.51 (2)	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	16.21	PINCES
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	18.28	PEINTURE COM. EMBELLISSEMENT
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	112.34	PIÈCES & ACCESSOIRES
259000660	PROD. D'ENTRETIEN - CHALET OTJ	24.10	ENTRETIEN TOILETTE
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	12.39	NETTOYER MÉLANGEUR POLYMÈRE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	44.58	PEINTURE COM. EMBELLISSEMENT
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	29.61	BORDURE GAZON COM. EMBELLISSEMENT
RAY-CAR		112 550.50 (2)	
2304023721	DÉVELOPP. RUE ERNEST-BLOUIN	-1 870.21	CRÉDIT BITUME
2304018721	PROL. & DEVEL. RUE DESROCHERS	-1 601.60	CRÉDIT BITUME
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	-1 528.02	CRÉDIT BITUME
2304023721	DÉVELOPP. RUE ERNEST-BLOUIN	39 900.53	PAVAGE RUE ERNEST-BLOUIN
2304018721	PROL. & DEVEL. RUE DESROCHERS	33 819.72	PAVAGE RUE DESROCHERS
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	42 121.21	PAVAGE RUE TARDIF
2304018721	PROL. & DEVEL. RUE DESROCHERS	1 708.87	RETENUE SPÉCIALE
RELIURE TRAVACTION (1991) INC.		286.92 (1)	
270230699	BIENS NON DURABLE - BIBLIOTHEQ	286.92	PLASTIQUE À RECOUVREMENT LIVRES
SERVICES VERT ET BLANC (S.V.B.) INC.		11 452.63 (1)	
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	11 452.63	DÉBRUSSAILLAGE DES VOIES DE CIRCULATION
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		165.19 (1)	
270125516	ENTR. & REP. AMEUBLE. QUILLES	165.19	DÉTECTEURS DE CHALEUR
TELU COMMUNICATIONS INC.		785.66 (1)	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	100.25	SERVICES SEPTEMBRE 2011
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	62.76	SERVICES SEPTEMBRE 2011
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.54	SERVICES SEPTEMBRE 2011
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	72.10	SERVICES SEPTEMBRE 2011
261000331	TELEPHONE-URBANISME	88.42	SERVICES SEPTEMBRE 2011
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	214.38	SERVICES SEPTEMBRE 2011
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	62.76	SERVICES SEPTEMBRE 2011
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	161.45	SERVICES SEPTEMBRE 2011

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

TRAITEMENT D'EAU NORD SUD INC.	152.32	(1)
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	152.32	PIÈCES & ACCESSOIRES
VIDÉOTRON LTÉE	166.22	(1)
261000331 TELEPHONE-URBANISME	37.96	SERVICES OCTOBRE 2011
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.96	SERVICES OCTOBRE 2011
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.95	SERVICES OCTOBRE 2011
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)	52.35	SERVICES OCTOBRE 2011
Total : 310 225,32		

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2011

ARBORITEK M.A. INC.	683,55	(1)
2304055721 RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	683,55	ABATTAGE ORME DANGEREUX (1)
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE	712.61	(1)
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	712.61	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBRE
BIOLAB - DIVISION THETFORD	575.44	(2)
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	33.61	ANALYSE D'EAU
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	541.83	ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX	25.93	(3)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.12	FOURNITURES DE BUREAU
261000670 URBANISME - PAPETERIES	15.36	FOURNITURES DE BUREAU
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	-9.55	CRÉDIT FOURNITURES DE BUREAU
CAM-TRAC BERNIERES INC.	1 054.76	(1)
232000525 ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	1 054.76	ENT. KUBOTA (HUILE, FILTRE À AIR & RÉPARATION PERTE D'HUILE)
DIANE BOURGET	18.00	(1)
270230670 ACHATS DE VOLUMES	18.00	ACHAT LIVRE (AU VOLANT DE MA VIE)
DOCUMENT EXPRESS ENR.	74.28	(1)
270259670 FOURN. BUREAU, PATRIMOINE	74.28	PLAQUES SALLE ROBERT-DAIGLE
ECO VERDURE	381.65	(1)
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	381.65	FERTILISATION # 4 T/SOCCER
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	18 952.21	(2)
292109840 USINE EAU -INT. 218-1995	7 646.38	INTÉRÊTS RÉGL. 218-1995
292139840 PARC J.G. FOURNIER 437-2010	2 002.95	INTÉRÊTS RÉGL. 437-2010
292138840 RÉF. RUE LEGENDRE 440-2010	1 858.98	INTÉRÊTS RÉGL. 440-2010
292137840 PROL. LECLERC/AQUEDUC 435-2010	2 851.95	INTÉRÊTS RÉGL. 435-2010
292141840 RÉF. RUE BIRON - 439-2010	4 591.95	INTÉRÊTS RÉGL. 439-2010
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	63.00	(1)
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	63.00	AVIS MUTATION
FRECHETTE BERTRAND	73.01	(1)
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	45.56	FRAIS TÉLUS
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	27.45	KILOMÉTRAGE AOÛT & SEPTEMBRE
GROUPE CASTONGUAY INC.	102.84	(1)
241501521 ENTR. & REP. - ST.POMP. R. EGOUT	102.84	VÉRIFIER TROUBLE ÉLECTRIQUE POSTE LA FLEUR
HYDRO-QUEBEC	32.51	(1)
259000681 ELECT. - CHALET SPORTS 787157	32.51	SERVICES JUILLET (CHALET RUE DU BATEAU)
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	974.06	(2)
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	353.17	AVIS NO 145
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	620.89	AVIS NO 146
KARINE BARIL	5.85	(1)
261000310 FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME	5.85	DÉPLACEMENT SEPTEMBRE
KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA	85.44	(1)
259001499 POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	85.44	AFFICHES C/FAMILLES
LAROCHE, GUY	131.25	(1)
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	131.25	LUNETTE SÉCURITÉ (G. LAROCHE)
LAROSE & FILS LTEE	460.03	(1)
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	460.03	PRODUITS NETTOYANTS
LEPAGE, BERNARD	67.30	(1)
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	67.30	BRUNCH COM. EMBELLISSEMENT
LIGNES MASKA	5 770.16	(1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	5 770.16	LIGNAGES DES VOIES DE CIRCULATION
LIGNE TOUT INC.	181.70	(1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	181.70	FLÈCHES STATIONNEMENT (RUES GARNEAU, FABRIQUE, LA MENNAIS & LEMAY)
LUC CASTONGUAY	271.63	(1)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	271.63	OPÉRER NIVELEUSE RANGS GRAVIER
M.R.C. DE LOTBINIERE	121.00	(2)
261000670 URBANISME - PAPETERIES	60.50	PLANS DE ZONAGE
261000670 URBANISME - PAPETERIES	60.50	PLANS DE ZONAGE
NOVICOM 2000 INC.	1 702.33	(6)
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	80.57	BATTERIE RADIO
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	115.01	REPROGRAMMER RADIOS
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	573.04	CHARGEUR MULTIPLE POUR RADIOS
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	701.31	ANTENNE, RÉPARER MOTOROLA
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	85.44	ENTRETIEN RÉCEPTEUR
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	146.96	MICROPHONES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

PETITE CAISSE

216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION

PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI

270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND

PHARMACIE STE-CROIX INC.

213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE

RESTAURANT CHEZ LARRY

216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE
261000310 FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME

SANI BLEU

270150516 LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J

SERVICES INFORMATIQUES DM

213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM
213000414 SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.

STANDARD LIFE

5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER

STELEM

222001521 ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE

SUPERMARCHE STE-CROIX INC.

222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE

SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.

222000451 LOC. EQUIP. INCENDIE ALARME

TELU COMMUNICATIONS INC.

241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180

28.07 (1)

25.40 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
2.67 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE

105.01 (1)

105.01 ESSENCE

129.85 (4)

21.18 FIL INTERNET (INTERAC)
24.70 EAU & GANTS U/EAU
32.09 PANSEMENTS & TROUSSE
8.90 MÉDICAMENTS
39.01 PRODUITS NETTOYANTS
3.97 CARTES DE DÉPART (K.BARIL)

174.19 (2)

129.37 REPAS (DÉPART KARINE BARIL)
44.82 REPAS (ENTREVUE URBANISTES)

105.95 (1)

105.95 LOCATION TOILETTE SOCCER

188.23 (2)

72.05 SOUTIEN INFORMATIQUE
56.94 LECTEUR USB & ROUTEUR
59.24 SOUTIEN INFORMATIQUE

2 411.52 (1)

2 411.52 POLICE 31722 OCTOBRE 2011

410.13 (1)

410.13 ANTIGEL POUR BORNES INCENDIE

34.93 (1)

34.93 EAU INCENDIE

256.33 (1)

256.33 DÉTECTEUR & BATTERIE

62.80 (1)

62.80 SERVICES SEPTEMBRE 2011

Total : 36 427,55

TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-12000-310 frais déplacement c/mun.	150	255	255	02-12000-412 service juridique c/mun.	1 750	1 645
02-13000-527 ent. rép. ameubl.adm.	1 425	1 755	1 755	02-52000-970 part. déficit OMH	19 113	18 783
02-61000-321 timbres postes urb.	430	586	590	02-61000-310 frais déplacement urb.	1 285	1 125
02-61000-670 papeterie urb.	1 100	1 224	1 300	02-61000-527 ameub. équip. urb.	350	150
02-70150-200 cot. empl. t/jeux	1 330	2 459	2 460	02-70150-447 ent.act. spec. t/jeux	17 800	16 670
02-70150-310 frais déplacement t/jeux	400	447	450	02-70150-447 ent.act. spec. t/jeux	16 670	16 620
02-70150-454 perfectionnement t/jeux	300	674	675	02-70150-447 ent.act. spec. t/jeux	16 620	16 245
02-70150-690 biens non durables t/jeux	0	82	100	02-70150-447 ent.act. spec. t/jeux	16 245	16 145
02-70151-140 sal. monitrices t/jeux	1 000	11 809	11 810	02-70150-447 ent.act. spec. t/jeux	16 145	5 335
02-70135-140 sal. patinoire ext.	3 725	3 845	3 845	02-70135-526 mach. out. équip. patinoire ext.	400	280
		13 380				13 380

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 10-2011

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

SERVICES FINANCIERS DESJARDINS

321-2011

RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Offre de la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière datée du 26 septembre 2011.

Suite à l'analyse de notre compte par la caisse populaire afin d'en établir le coût réel d'opération, voici les services proposés :

- Frais mensuels variables pour les transactions au compte avec opérations. Ces frais seront débités le 31^e jour de chaque mois pour la période courante.
- Aucune rémunération pour les soldes maintenus au compte avec opération. Aussi, il est proposé d'utiliser le compte Avantage Investisseur Entreprise en raison de sa flexibilité et des taux offerts en fonction des tranches de placements.
- Mise en place de frais inhérents aux marges de crédit. Les frais d'octrois sont de ½ de 1 % du montant octroyé. Les frais de révision annuelle seront de ¼ de 1 % du montant maximum permis.
- Marge de crédit autorisée de 200 000 \$ au taux de base majoré de 2,50 % l'an. Le taux d'intérêt applicable variera en conséquence à chaque changement du taux préférentiel de la Caisse centrale. Il est à noter que la municipalité peut débloquer temporairement la marge de crédit qui supporte les opérations courantes, si besoin, et ce sans frais pour la période de janvier à mars.

CONSIDÉRANT QUE les présentes conditions sont à tarif régulier et qu'il n'y a aucun avantage pour la municipalité, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de subir les présentes conditions en attente de meilleure offre de la part de la concurrence.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

322-2011

ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 465-2011

ATTENDU QUE le présent code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être adopté en vertu de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie, sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

CONSIDÉRANT QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 06^{ième} jour du mois de septembre 2011 relativement à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement numéro 465-2011 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le règlement numéro 465-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 465-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

323-2011

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2011

SALAIRES BRUTS DU 28 AOÛT AU 24 SEPTEMBRE 2011	DIRECTEUR DES LOISIRS	2 765.16
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	7 442.72
	AVANTAGES SOCIAUX	1 513.61
	SOUS-TOTAL	11 721.49

FRAIS DE FINANCEMENT DE SEPTEMBRE 2011

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	TOTAL	11 721.49

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2011 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE	924.56	(1)
270180610 ACHATS - RESTAURANT	924.56	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	7 248.28	(1)
270181610 ACHATS - BAR	-922.86	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-117.91	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-897.46	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	9 383.04	ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-196.53	CRÉDIT ACHATS BAR

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX		2 584.83 (2)	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	146.01	REMISES AOÛT 2011
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	685.89	REMISES AOÛT 2011
5513850000	R.R.Q. A PAYER	679.42	REMISES AOÛT 2011
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	205.27	REMISES AOÛT 2011
5513820000	RQAP A PAYER	95.99	REMISES AOÛT 2011
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	520.23	REMISES AOÛT 2011
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	252.02	REMISES AOÛT 2011
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		31.52 (1)	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	31.52	REMISES AOÛT 2011
CENTRE DE TECHNOLOGIE MINÉRALE		284.81 (1)	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	284.81	ESSAI TRACTION SUR TUYAUX DE LA DALLE
D. BERTRAND ET FILS INC.		2 510.02 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 252.08	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	562.04	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	511.07	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	201.96	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	41.30	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-39.29	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-19.14	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ		384.00 (1)	
5513881000	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	REMISES AOÛT 2011
HYDRO-QUEBEC		5 035.11 (1)	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	5 035.11	SERVICES AOÛT 2011
IMPÉRIAL SNACKING & ÉQUIPEMENT		644.18 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	644.18	ACHATS RESTAURANT
LECLERC SERVICE INC.		213.72 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	213.72	ACHATS RESTAURANT
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.		336.68 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	336.68	ACHATS RESTAURANT
PAUSE-CAFÉ SOLEIL		362.04 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	120.33	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	241.71	ACHATS RESTAURANT
PELOUSE PAT		160.16 (1)	
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	160.16	PELOUSE 20114e VERSEMENT
PETITE CAISSE		423.47 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	59.80	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	31.72	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	62.30	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	4.51	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	10.46	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	254.68	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
PIECE D'AUTO ALAIN CÔTÉ		13.18 (1)	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	13.18	VÉRIFICATEUR DE BATTERIE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		123.04 (1)	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	123.04	CHANGER ÉPONGE POUR URINOIR
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		107.58 (1)	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	49.55	PIÈCES & ACCESSOIRES
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	58.03	PIÈCES & ACCESSOIRES
ROGERS SANS-FIL		45.69 (1)	
270125331	TELEPHONE	45.69	SERVICES SEPTEMBRE 2011
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.		278.72 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	128.64	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	150.08	ACHATS RESTAURANT
SHAW DIRECT		41.72 (1)	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	41.72	SERVICES SEPTEMBRE 2011
TELUS COMMUNICATIONS INC.		317.24 (1)	
270125331	TELEPHONE	317.24	SERVICES SEPTEMBRE 2011
Total : 22 070.55			

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2011

AIDE INFORMATIQUE G. GOSSELIN		176.58 (1)	
270131527	ACHATS/ENT.ÉQUIP. INFORMATIQUE	74.05	ACHAT IMPRIMANTE
270140414	SERVICES PROF.- INFORMATIQUE	102.53	INSTALLATION IMPRIMANTE
CIMCO REFRIGERATION		2 600.73 (3)	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	960.49	HUILE & ACCESSOIRES
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 421.78	DÉPART SYSTÈME REFRIGÉRATION
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	218.46	FILTRES À SAC

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

CLAUDE GARNEAU	184.80 ⁽¹⁾
270180610 ACHATS - RESTAURANT	184.80 ACHATS RESTAURANT
FOURNIER, GILLES	102.51 ⁽¹⁾
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	102.51 BOTTES DE TRAVAIL
GROUPE CASTONGUAY INC.	1 441.64 ⁽²⁾
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	77.47 TROUBLE POMPE SAUMURE
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 364.17 REMPLACER CONTACTEUR, CONTRÔLE & RELAIS
LAROSE ET FILS LTÉE	57.91 ⁽¹⁾
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	57.91 PRODUITS NETTOYANTS
LECLERC, CLAUDE	150.00 ⁽¹⁾
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	150.00 BOTTES DE TRAVAIL
PETITE CAISSE	40.71 ⁽¹⁾
270125321 TIMBRES-POSTES	5.38 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610 ACHATS - BAR	10.61 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	6.57 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125321 TIMBRES-POSTES	18.15 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.	107.20 ⁽¹⁾
270180610 ACHATS - RESTAURANT	107.20 ACHATS RESTAURANT
SERVICE DE RÉPARATIONS	174.30 ⁽¹⁾
270165526 ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	174.30 NETTOYER COMPRESSEUR
SERVICES PAYSAGERS L.C.L. INC.	1 338.62 ⁽¹⁾
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	1 338.62 BLANCHIR GLACE
STANDARD LIFE	1 124.77 ⁽¹⁾
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 124.77 POLICE 31722 OCTOBRE 2011
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	99.99 ⁽⁸⁾
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.98 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	8.42 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	38.45 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	44.97 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-46.84 CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	39.05 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.38 ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	4.58 ACHATS RESTAURANT
Total : 7 599,76	

324-2011

ENGAGEMENT DE M. MARC-ANDRÉ BÉRUBÉ, HOMME DE MAINTENANCE TEMPORAIRE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur Marc-André Bérubé de Sainte-Croix pour agir à titre d'homme de maintenance temporaire.

Début de l'emploi : 13 septembre 2011

Rémunération : Échelon 2

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

325-2011

ENGAGEMENT DE M. BO-SOLEIL MORIN-LACHANCE, PRÉPOSÉ AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager monsieur Bo-Soleil Morin-Lachance pour agir à titre de préposé au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 14 septembre 2011

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

RÉPARATION DE LA SURFACEUSE

326-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (M.G. SERVICE – 140543 CANADA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 191-2011;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « M.G. Service – 140543 Canada inc. » la somme de 11 043,39 \$ relativement à la réparation de la surfaceuse, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 029333 datée du 22 août 2011.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

327-2011

HOCKEY MINEUR DE STE-CROIX

Madame Kathy Bergeron, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au Hockey mineur de Ste-Croix sous l'égide de l'organisme sans but lucratif « Hockey mineur Lotbinière inc. » une somme de 10,00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 570,00 \$, dans le cadre de leur campagne de financement annuel. Le chèque sera libellé au « Tournoi Inter-Régional Sainte-Croix ».

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

ENGAGEMENT

328-2011

MME MYLÈNE MURRAY, TECHNICIENNE EN URBANISME

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager Mme Mylène Murray de Laval pour agir à titre de responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 05 octobre 2011

Horaire de travail : 32.5 heures/semaine, du lundi au vendredi à raison de 6.5 heures/jour.

Rémunération : Selon la politique des employés cadres.
Échelon 1 : 20,14 \$

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés cadres présentement en vigueur.

PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À L'ENTREPRISE

AVIS DE MOTION (PROLONGATION DE DÉLAI AU RÈGLEMENT N^O 415-2008)

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'article « 9 » afin de modifier la période d'admissibilité à l'application du programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise du règlement numéro 415-2008.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

AVIS DE MOTION (PROLONGATION DE DÉLAI AU RÈGLEMENT N^O 417-2008)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera un projet de règlement aux fins de modifier l'article « 3 » afin de modifier la période d'admissibilité à l'application du programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la construction résidentielle du règlement numéro 417-2008.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS (ARTICLE 59)

329-2011

ACCEPTATION

ATTENDU la résolution numéro 035-2011;

ATTENDU les négociations entre la MRC de Lotbinière, l'UPA et la CPTAQ concernant les nouvelles demandes pour les îlots déstructurés (article 59);

ATTENDU QU'il est demandé d'accepter par résolution la nouvelle proposition pour la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'îlot déstructuré tel que négocié.

MONUMENT HISTORIQUE CITÉ

330-2011

RÉPARATION DU PARVIS DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX - PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 194-2011;

ATTENDU la réception du certificat de paiement de la firme Jean Dallaire architectes daté du 29 septembre 2011 concernant les travaux de réparation du parvis de l'église de Sainte-Croix;

ATTENDU l'entente notariée datée du 21 septembre 2010 entre la municipalité et la Fabrique de Sainte-Croix concernant la réparation du parvis jusqu'à concurrence de 40 000 \$, incluant toutes taxes, selon l'article VI « Charges et conditions »;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser à la Fabrique de Sainte-Croix la somme prévue à ladite entente.

VOIRIE

RÉFECTION DU PONCEAU DU COURS D'EAU ST-EUSTACHE

331-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 6 151,95 \$ relativement aux travaux de réfection temporaire du ponceau du cours d'eau St-Eustache, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 005081 datée du 06 septembre 2011.

332-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 ET ACCEPTATION DES TRAVAUX (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

ATTENDU la résolution numéro 298-2011;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 68 992,34 \$ relativement aux travaux de réfection du ponceau du cours d'eau St-Eustache, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 005125 datée du 29 septembre 2011.

Une retenue de garantie de 569,63 \$ sera libérée suite à l'aménagement du fossé sud-est.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE DESROCHERS (PHASE 2)

333-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (LVM INC.)

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer au laboratoire « LVM inc. » la somme de 2 487,27 \$ relativement aux honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le développement résidentiel de la rue Desrochers (phase 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-82429 datée du 09 septembre 2011.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

334-2011

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

PARTICIPATION MUNICIPALE AU PROJET :

Dépenses :

- Publication appel d'offres (Transcontinental)	162,35 \$
- Regard pluvial (Construction C.J. Picard inc.)	3 702,56 \$
- Surplus MG20 (Construction C.J. Picard inc.)	6 038,03 \$
- Arpentage et MG20 (Construction Lemay inc.)	2 313,11 \$
- Travaux pépinière/chargeuse (Excavation Réjean Lemay inc.)	78,87 \$
- Travaux de pavage (Ray-Car, Division de Sintra inc.)	33 926,99 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM inc.)	2 487,27 \$

Sous-total : **48 709,18\$**

(-) Retour de taxes (TPS) -2 137,78 \$

Coût net du projet : **46 571,40 \$**

Financement :

(-) Fonds des activités d'investissements 2011 (23-04018-721)	1,40 \$
(-) Fonds de roulement général (23-81102-000) (Remboursable sur 5 ans à compter du 04 octobre 2012 et échéant le 04 octobre 2016, à raison de 9314 \$/an)	46 570,00 \$

00,00 \$

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté.

**DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE TARDIF (PHASES 1 ET 2)
DOSSIER 502628**

335-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (LVM INC.)

ATTENDU la résolution numéro 132-2010;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « LVM inc. » la somme de 1 356,56 \$ relativement aux honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant le développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-83773 datée du 23 septembre 2011.

336-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 112-2009 et 216-2009;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 1 586,57 \$ relativement aux honoraires pour les plans et devis (production des plans pour construction et support technique aux demandes du MDDEP) concernant le développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1006490 datée du 07 décembre 2010.

337-2011

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 6 (MARYLÈNE DEMERS,
NOTAIRE)**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Marylène Demers, notaire » la somme de 837,48 \$ relativement aux honoraires pour la servitude d'Hydro-Québec et de Telus concernant le développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 10054 datée du 19 septembre 2011.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE ERNEST-BLOUIN

338-2011 **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (LVM INC.)**

ATTENDU la résolution numéro 108-2011;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « LVM inc. » la somme de 4 017,43 \$ relativement aux honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-82425 datée du 09 septembre 2011.

339-2011 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 17 (GROUPE CASTONGUAY INC.)**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Groupe Castonguay inc. » la somme de 2 248,88 \$ relativement aux travaux (trois luminaires pour éclairage public) pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture 49220 datée du 31 août 2011.

340-2011 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 18 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 777,54 \$ relativement aux travaux (niveler remplissage) pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture 005056 datée du 30 août 2011.

341-2011 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 19 (SIMON LEMAY)**

ATTENDU la résolution numéro 079-2011;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Simon Lemay » la somme de 2 295,59 \$ relativement aux travaux (terre à gazon) pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5060 datée du 31 août 2011.

342-2011 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 20 (GILBERT ROUSSEAU)**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Gilbert Rousseau » la somme de 150,00 \$ relativement aux travaux (terrassement) pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture datée du 10 septembre 2011.

343-2011 **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 21 (LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES (LCS) INC.)**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc. » la somme de 5 204,02 \$ relativement aux travaux (inspection et nettoyage des conduites) pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 51368 datée du 14 juillet 2011.

344-2011 **ÉTAT PROVISoire DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT**

Dépenses :

- Achat terrain lots 4 271 321 et 4 271 323	52 500,00 \$
- Publication appel d'offres (Transcontinental)	564,94 \$
- Certificat d'autorisation (Ministre des finances)	523,00 \$
- Piquets d'arpentage (Ernest Joubert inc.)	131,02 \$
- Registre foncier	11,00 \$
- Pancartes (Imprimerie Ste-Croix inc.)	524,06 \$
- Étude géotechnique (LVM inc.)	14 344,30 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM)	4 017,43 \$
- Relevés topographiques (SNC-Lavalin inc.)	21 645,75 \$
- Surveillance des travaux (SNC-Lavalin inc.) estimé	2 000 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

- Essais d'étanchéité (Laboratoire de canalisation)	2 027,87 \$
- Travaux d'aménagement (Les Entretiens Lotbivert)	3 597,18 \$
- Semence à gazon (Meunerie Gérard Soucy inc.)	182,28 \$
- Pièces (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	757,24 \$
- Honoraires professionnels (Marylène Demers, notaire)	2 648,58 \$
- Honoraires professionnels (Laurent et Mathieu Beurivage)	512,66 \$
- Forage (Mercier Sciage Forage)	461,40 \$
- Fourniture d'aqueduc et d'égouts (Distribution Brunet inc.)	42 783,42 \$
- Fourniture d'égout pluvial et béton (Fortier 2000 ltée)	31 231,85 \$
- Location plaque vibrante (Location d'équipement LPL inc.)	1 230,39 \$
- Loc. camion/pierre à drain (Les Entreprises J.F. Blanchet)	15 815,91 \$
- Bordures de béton (Jean Leclerc Excavation inc.)	14 402,40 \$
- Loc. machineries/matériaux (Construction Lemay inc.)	105 750,88 \$
- Travaux pelle/terre (Excavation Réjean Lemay)	2 664,29 \$
- Sable (Simon Lemay Excavation)	17 553,00 \$
- Travaux pelle (Les Excavations Ste-Croix inc.)	3 471,32 \$
- Travaux/pierre (Pavage Lagacé & Frères)	1 247,66 \$
- Pavage (Ray-Car, Division de Sintra inc.)	38 972,13 \$
- Luminaires éclairage public (Groupe Castonguay inc.)	2 248,88 \$
- Travaux aménagement (Gilbert Rousseau)	150,00 \$
- Inspection et nettoyage des conduites (Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.)	5 204,02 \$
- Installation poteaux (Hydro-Québec) estimé	500,00 \$
- Sable (Simon Lemay Excavation) estimé	300,00 \$
- Travaux (Excavation Réjean Lemay) estimé	250,00 \$

Sous-total : **390 224,86 \$**

(-) Retour de taxes (TPS) -14 637,06 \$

(-) Retour de taxes (TVQ) -26 128,11 \$

Coût net du projet : **349 459,69 \$**

Financement :

(-) Surplus accumulé général 2009 52 500,00 \$

(-) Vente de terrains 2011 363 747,00 \$

Sous-total : **416 247,00 \$**

Surplus au coût du projet : **66 787,31 \$**

Financement permanent requis : **0,00 \$**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté.

345-2011

SOLDE NON UTILISÉ AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 454-2011

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QUE ce règlement n'aura pas à être financé de façon permanente en raison d'un surplus au coût du projet dû à la vente de terrains du développement;

ATTENDU QU'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
454-2011	543 990 \$	543 990 \$	349 460 \$	0 \$				363 747 \$	543 990 \$

RÉFECTION DE VOIRIE À LA ROUTE POINTE-PLATON

346-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 5 (LVM INC.)

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « LVM inc. » la somme de 2 875,18 \$ relativement aux honoraires pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant la réfection de voirie à la route Pointe-Platon, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro F023-83774 datée du 23 septembre 2011.

347-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 6 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 241-2010;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 952,81 \$ relativement aux honoraires professionnels pour les plans et devis concernant la réfection de voirie à la route Pointe-Platon, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1016088 datée du 07 septembre 2011.

348-2011

SOUSSION(S) – REHAUSSEMENT DES ACCOTEMENTS

Deux (2) soumissions reçues :

- Ray-Car, Division de Sintra inc. 22 176,92 \$
- Les Entreprises Lévisiennes inc. 25 968,07 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Ray-Car, Division de Sintra inc. pour le prix de 22 176,92 \$, taxes incluses.

349-2011

FINANCEMENT TEMPORAIRE – ANNULATION (RÉSOLUTION N^o 309-2011)

ATTENDU la résolution numéro 309-2011 concernant une demande de financement temporaire de 533 841 \$ pour la réfection de voirie à la route Pointe-Platon;

ATTENDU QUE la Caisse populaire Desjardins Pointe-Platon de Lotbinière accorderait la marge de crédit temporaire aux conditions suivantes :

- Frais exigés de 0,5 % pour ouverture de dossier, soit 2 500 \$;
- Intérêts applicables au taux préférentiel majoré de 1,5 % l'an.

CONSIDÉRANT nos liquidités actuelles et les frais exigés pour ce financement temporaire demandée;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'annuler la demande de financement temporaire demandée à notre résolution numéro 309-2011.

RÉFECTION À LA RUE LAURIER (DOSSIER 502338)

350-2011

ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU le projet d'entente concernant la réfection de la rue Laurier, dossier 502338, entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'entente à intervenir entre les parties laquelle est annexée aux présentes et est comme si elle était au long citée.

QUE Michel Cameron, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

CIRCULATION ET SIGNALISATION

AVIS DE MOTION (MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT N^o 333-2004)

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, il sera présenté un règlement concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière aux fins de modifier l'annexe « A » relativement aux arrêts obligatoires du règlement numéro 333-2004.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

HYDRO-QUÉBEC

351-2011

ABANDON DE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES LOTS 4 271 320, 4 271 323 ET 4 271 325

ATTENDU la proposition d'abandon de servitude sur une partie des lots 4 271 320, 4 271 323 et 4 271 325 d'Hydro-Québec datée du 29 septembre 2011 au coût de 4 055 \$, en sus des taxes applicables;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la proposition à intervenir entre les parties laquelle est annexée aux présentes et est comme si elle était au long citée.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

QUE Michel Cameron, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite proposition.

HYGIÈNE DU MILIEU

RÈGLEMENT N^o 466-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 332-2004 CONCERNANT LES NUISANCES

352-2011

ADOPTION

ATTENDU QUE l'article 2 « Définitions » du règlement 332-2004 doit être modifié afin d'ajouter les définitions de « Immeuble » et de « Périmètre d'urbanisation »;

ATTENDU QUE l'article 12.4 du règlement numéro 332-2004 concernant l'interdiction de laisser pousser sur un immeuble des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de deux (2) pieds (60.96 centimètres) ou plus est « non applicable »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de rendre applicable l'article 12.4 du règlement numéro 332-2004 afin de contrôler la prolifération des herbes hautes à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que de formuler des normes précises afin de faciliter l'application de cette réglementation;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 332-2004;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour de septembre 2011;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 466-2011 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 466-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 466-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

353-2011

PROJET D'AMÉNAGEMENT (SOUMISSION)

Deux (2) soumissionnaires invités, une (1) soumission reçue :

➤ Option aménagement, architectes paysagistes 6 775,00 \$

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Option aménagement, architectes paysagistes au prix de 6 775,00 \$, taxes applicables en sus.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

354-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (HYDRO-QUÉBEC – DÉPLACEMENT DES POTEAUX)

ATTENDU la résolution numéro 290-2010;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Hydro-Québec » la somme de 68 621,61\$ relativement au déplacement des poteaux de la ligne électrique pour l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 414601 datée du 20 septembre 2011.

355-2011

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 058-2011 :

Dépenses :

- Travaux en régie (Les Excavations Ste-Croix inc.)	10 879,49 \$
- Éclairage (Groupe Castonguay inc.)	17 697,63 \$
- Modification panneau électrique (Groupe Castonguay inc.)	2 563,80 \$
- Travaux pelle (Excavation Alain Lemay inc.)	1 659,27 \$
- Travaux camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	1 963,47 \$
- Travaux camion (Simon Lemay, excavation)	6 305,92 \$
- Travaux pelle (Excavation Réjean Lemay inc.)	1 505,14 \$
- Transport (Béton Laurier inc.)	203,17 \$
- Transport (Les Services Jag inc.)	141,09 \$
- Pierre concassée (Ray-Car)	2 130,23 \$
- Pièces et accessoires (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	168,49 \$
- Clôture (Clôture Alpha inc.)	26 733,32 \$
- Travaux tranchée (Éco Verdure)	1 584,77 \$
- Terreautage (Éco Verdure)	5 880,79 \$
- Terrassement 1 ^{er} versement (Éco Verdure)	8 657,51 \$
- Terrassement 2 ^e versement (Éco Verdure)	16 899,07 \$
- Déplacement ligne téléphonique (Telus)	3 325,50 \$
- Déplacement ligne électrique (Hydro-Québec)	68 621,61 \$
Sous-total :	176 920,27 \$
(-) Retour de taxes (TPS et TVQ)	-20 969,33 \$
Coût net du projet :	<u>155 950,94 \$</u>
(-) Affectation réserve loisirs en général 2010 (59 15904 000)	25 510,08 \$
(-) Fonds activités financières 2011	4 192,86 \$

Financement permanent requis : **126 248,00 \$**
Financement permanent réel : **126 248,00 \$**

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 126 248,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 437-2010.

COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

356-2011

RAPPORT FINAL DU COMITÉ

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la Fête nationale du Québec de la journée du 23 juin 2011.

COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes :	2 550,00 \$
Dépenses :	7 680,68 \$
Déficit :	5 130,68 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 5 130,68 \$ du comité organisateur.

QUE le déficit réel au montant de 5 130,68 \$ additionné des frais administratifs globaux de 74,10 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 5 934,18 \$.

QUE les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 803,50 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2012.

D'adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur ainsi qu'à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

VARIA

MRC DE LOTBINIÈRE

357-2011

CIRCULATION LA NUIT DES VÉHICULES HORS ROUTE (VTT ET MOTONEIGE)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi 121 qui apporte des modifications à la Loi sur les véhicules hors route (VHR);

ATTENDU QUE cette loi stipule que la circulation de nuit des VHR sera interdite à partir de décembre 2011;

ATTENDU QUE les municipalités régionales de comtés ont le pouvoir de faire lever l'interdiction par règlement;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de Lotbinière demande à chacune des municipalités de se prononcer sur cette question par résolution;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'informer la MRC de Lotbinière que la municipalité de Sainte-Croix est en accord avec la levée de l'interdiction de circulation la nuit des VHR sur le territoire de la MRC.

358-2011

LOI SUR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES

ATTENDU QUE le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'appuyer les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

359-2011

ESCALE DE LA ROUTE DES NAVIGATEURS

ATTENDU l'arrivée de la toute première route touristique officielle en Chaudière-Appalaches le long de la route 132, la Route des Navigateurs;

ATTENDU QUE le parc Détente de Sainte-Croix a été ciblé comme étant une escale de ladite route par Tourisme Chaudière-Appalaches, ce qui veut dire un attrait de soutien et qu'il bénéficiera d'une visibilité grâce à cette route;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à son inscription afin de préparer la promotion et la mise en valeur de la route pour le lancement officiel de cette dernière et de ses outils promotionnels au printemps 2012;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter que le parc Détente soit une escale pour la Route des Navigateurs tel que proposé par Tourisme Chaudière-Appalaches et de procéder à notre inscription.

ENTREPRENDRE ICI LOTBINIÈRE

360-2011

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU QU'en 2010, les dix-huit (18) municipalités de la MRC de Lotbinière ont signé une déclaration d'engagement pour un Lotbinière entrepreneurial;

ATTENDU QU'il est demandé de désigner un représentant municipal afin d'assister aux rencontres et de participer au développement de la communauté entrepreneuriale Entreprendre ici Lotbinière;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de désigner Jean Lafleur, conseiller, pour la municipalité de Sainte-Croix auprès de la communauté Entreprendre ici Lotbinière.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 OCTOBRE 2011

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Relais touristique/Présentation à la Fabrique de Ste-Croix en temps opportun.
- Une lettre est déposée aux membres du conseil par un citoyen pour un suivi.

361-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 52 heures.

Michel Cameron
Maire suppléant

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Michel Cameron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.